

MAIRIE DE LOCMIQUÉLIC

ARRETE DE STATIONNEMENT ET CIRCULATION Parking Jean Jaurès « Blues en rade »

NOUS, Eric PATUREL, Maire de la Commune de LOCMIQUÉLIC,

Vu le Code de la Route,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L2213-2/2,

Considérant la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement sur le parking Jean Jaurès,

ARRÊTONS

Article 1 :

La circulation et le stationnement sont interdits à compter du vendredi 03 avril 2026 sur tout le parking Jean Jaurès afin d'organiser la manifestation « Blues en rade » mise en place de chapiteaux.

Article 2 :

La signalisation réglementaire et la zone interdite au stationnement est mises en place par les services techniques de la commune.

Article 3 :

La Gendarmerie et la Police municipale sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

LOCMIQUÉLIC, le 24 mars 2026

Monsieur le Maire,

Eric PATUREL